

## POUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

Par Yelda Miedema

Le Merriam-Webster définit la démocratie comme « un système de gouvernement dans lequel tout le monde est traité également et dans lequel tout le monde a des droits égaux » [TRADUCTION]. Le dictionnaire Oxford en ligne définit quant à lui la démocratie comme « un système de gouvernement par l'ensemble de la population ou par tous les membres admissibles d'un état, généralement par l'entremise de représentants élus » [TRADUCTION].

Si on convient qu'une « représentation égale » de la « population dans son ensemble » est un principe fondamental de la démocratie, nous n'avons d'autre choix que d'admettre que la « représentation proportionnelle » est le seul système électoral véritablement démocratique, alors que notre système actuel, fondé sur le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT), et le modèle proposé de vote préférentiel (VP) privent la majorité des électeurs canadiens de leur droit électoral.

Dans le présent document, je m'efforcerai de démontrer que le système de politique électoral actuellement en vigueur au Canada est injuste et non démocratique dans la mesure où, sauf en de rares exceptions, il supprime plutôt qu'il ne représente les intentions de la majorité des Canadiens qui n'ont pas voté pour les candidats du parti lequel, en définitive, forme le gouvernement au pouvoir. La dernière fois qu'un gouvernement a vraiment représenté la volonté de la majorité, c'était en 1984 : le Parti conservateur avait alors obtenu les trois quarts des sièges du Parlement après avoir récolté 50,03 % du vote populaire.

J'essaierai en outre de démontrer que le VP proposé est aussi sinon plus antidémocratique que le SMUT, car ce type de système impose aux Canadiens une fausse dichotomie en les obligeant à déterminer un second choix parmi des candidats qui ne reflètent pas nécessairement leur opinion. D'ailleurs, s'ils n'inscrivent que leur premier choix sur le bulletin de vote, c'est littéralement un retour au SMUT.

Prenons l'exemple de l'élection du 19 octobre 2015. Le VP aurait privé davantage les Canadiens de leur droit de vote et exacerbé encore plus l'inégalité causée par le SMUT en favorisant de manière disproportionnée le parti centriste, le second choix le plus probable de la majorité des Canadiens.

**Élection du 19 octobre 2015 : Comparaison du pourcentage du vote populaire (% de vote) par rapport au nombre de sièges (n<sup>bre</sup> de sièges) et au pourcentage de sièges (% de sièges) prévus par le SMUT, la RP et le VP**

	% de vote	MUT	VP	RP
		N <sup>bre</sup> de sièges/ % de sièges	N <sup>bre</sup> de sièges/ % de sièges	N <sup>bre</sup> de sièges/ % de sièges
PL	39,5	184/54,5	224/66,3	134/39,5
PC	31,9	99/29,3	61/18,0	109/31,9
NPD	19,7	44/13,0	50/14,8	50/19,7
BQ	4,7	10/3,0	2/0,6	16/4,7
PV	3,4	1/0,3	1/0,3	12/3,4

Comme l'illustrent clairement ces statistiques, le Parti libéral a démesurément bénéficié du SMUT aux dépens des autres partis politiques. Résultat : les 39,5 % de Canadiens qui ont voté pour le Parti libéral sont maintenant représentés par 54,5 % des parlementaires à Ottawa, alors que les 60,5 % d'électeurs qui ont voté pour d'autres partis sont maintenant représentés par 45,5 % au Parlement.

Ce qui rend cette représentation inégale encore pire, c'est que les électeurs des circonscriptions du Canada qui sont représentés par des partis de l'opposition se retrouvent en réalité sans voix à Ottawa étant donné le pouvoir virtuellement absolu que confère le SMUT au parti qui forme le gouvernement.

On ne peut pas faire beaucoup plus inégal ou antidémocratique que le SMUT... sauf le système de VP. Avec ce système, le Parti libéral aurait joui d'une plus grande majorité encore. Presque 2 % des sièges lui auraient été accordés pour chaque point de pourcentage du vote populaire (66,3 % des sièges pour 39,5 % des voix); les autres partis auraient quant à eux obtenu 1 % des sièges par tranche de 2 % des voix (33,7 % des sièges pour 60,5 % des votes).

Une analyse historique des données électorales canadiennes ne fait que confirmer ces constats qui tournent notre démocratie en dérision.

En effet, même la dernière fois qu'un parti politique canadien a obtenu une vraie majorité des votes populaires – soit en 1984, alors que le Parti conservateur de Brian Mulroney recueillait 50,03 % des voix –, il s'est tout de même vu accorder une proportion astronomique de 74,8 % des sièges (211 sur 282). Les 49,97 % de Canadiens qui avaient voté pour d'autres partis ont alors reçu une proportion combinée de 25,2 % des représentants.

Autrement dit, la moitié de la population était représentée par trois fois plus de députés au Parlement que l'autre moitié de la population! Traitez-moi de maniaque des statistiques, mais selon mes critères, on ne peut pas considérer un système comme étant démocratique quand la moitié de ses citoyens sont représentés par trois fois plus de députés parlementaires que l'autre moitié de la population.

L'un des principaux arguments évoqués contre la représentation proportionnelle, c'est que ce type de système produit presque toujours des gouvernements minoritaires, ce qui limite la capacité du parti au pouvoir à adopter des lois, à « faire avancer les choses »! Encore une fois, une comparaison des progrès législatifs réalisés par des gouvernements minoritaires et majoritaires s'impose.

Un gouvernement majoritaire a un pouvoir incroyable, presque dictatorial. Il offre la possibilité au premier ministre de promulguer n'importe quelle politique pourvu qu'il ait la confiance de son cabinet et des membres de son parti. En outre, il peut toujours faire brandir la menace d'une rétrogradation ou d'une expulsion du parti pour imposer la discipline de parti (c'est-à-dire pour que les membres du parti se rangent derrière la ligne de parti). Le seul revers auquel s'expose le premier ministre d'un gouvernement minoritaire, c'est une révolte interne des membres de son parti, une chose extrêmement rare. Le premier ministre a beaucoup plus de pouvoir que le président des États-Unis.

Comme le scandale des commandites du Parti libéral l'a démontré, les gouvernements majoritaires peuvent plus facilement abuser de leur pouvoir. Le gouvernement Chrétien l'a bien prouvé en versant 150 millions de dollars au clan du non à l'indépendance du Québec. L'article du Toronto Star dont la référence est fournie ci-après décrit en détail les abus de pouvoir du gouvernement Harper. Il faut toutefois souligner que tous ces abus ne se sont pas produits pendant son mandat majoritaire (<https://www.thestar.com/news/federal-election/2015/08/14/a-conservative-collection-of-harper-government-scandals.html> [EN ANGLAIS SEULEMENT]).

« Un gouvernement minoritaire... ne peut pas recourir uniquement à la discipline de parti pour obtenir un appui unanime de l'Assemblée législative. En fait, il n'a pas d'autre choix que de négocier avec les autres partis pour avoir leur soutien. » [TRADUCTION] (<http://mapleleafweb.com/features/minority-governments-canada>)

Le gouvernement minoritaire de Lester B. Pearson, élu en 1963, a été l'un des plus constructifs, des plus productifs et des plus progressistes que le Canada ait jamais connu, car il a travaillé en étroite collaboration avec le [Nouveau Parti démocratique](#) (NPD) pour mettre en place des changements sociaux progressistes qui « changeaient la donne », qui, en fait, ont « changé la vie de Canadiens, dont le Régime de pensions du Canada, le nouveau drapeau et le régime de santé universel, un des programmes sociaux les plus estimés des Canadiens

([https://en.wikipedia.org/wiki/Federal\\_minority\\_governments\\_in\\_Canada](https://en.wikipedia.org/wiki/Federal_minority_governments_in_Canada) [EN ANGLAIS SEULEMENT]).

« La mécompréhension répandue des éléments non écrits de la Constitution – autrement dit les conventions constitutionnelles – autorise aujourd'hui les premiers ministres à exercer certains pouvoirs considérables... [dont] convoquer, proroger et dissoudre la Chambre des communes. En d'autres mots, les premiers ministres semblent avoir le pouvoir incontrôlé de décider à quel moment la Chambre doit siéger, à quel moment mener des élections et même, dans certains cas, à quel moment leur gouvernement a ou n'a pas la confiance de la Chambre. » [TRADUCTION]

« L'impact sur la société canadienne [des gouvernements minoritaires] a [...] été grand » [TRADUCTION]. Ci-après figure une liste de politiques et d'initiatives clés mises en place par des gouvernements minoritaires fédéraux (<http://mapleleafweb.com/features/minority-governments-canada> [EN ANGLAIS SEULEMENT]) :

- La pension de vieillesse (1925) : le gouvernement libéral minoritaire de Mackenzie King accepte d'instaurer la pension de vieillesse pour conserver l'appui des députés progressistes et travaillistes. La législation est promulguée en 1927.
- Le Régime de santé universel, le Programme canadien de prêts aux étudiants, le Régime d'assistance publique du Canada, le Régime de pensions du Canada (années 1960) : le gouvernement libéral minoritaire de Pearson instaure ces programmes en étroite collaboration avec le NPD.
- Entre 1972 et 1974, Trudeau a mis sur pied un programme de nationalisme économique qui incluait la création de Petro-Canada. De plus, la pension de vieillesse a été indexée au coût de la vie. Encore une fois, ces réalisations sont en partie dues à l'étroite collaboration du gouvernement minoritaire libéral et du NPD.

Représentation proportionnelle (RP) ([https://en.wikipedia.org/wiki/Multi-party\\_system](https://en.wikipedia.org/wiki/Multi-party_system) [EN ANGLAIS SEULEMENT])

« La représentation proportionnelle reflète mieux l'éventail d'opinions d'une population. Les systèmes proportionnels sont associés à des [comtés plurinominaux](#); chacun d'eux fait élire plus d'un représentant à l'Assemblée législative, ce qui augmente le nombre de partis politiques viables. La [Loi de Duverger](#) affirme que le nombre de partis politiques viables dans un système donné est d'un de plus que le nombre de sièges à combler par comté.

Le [Brésil](#), le [Danemark](#), la [Finlande](#), l'[Allemagne](#), l'[Inde](#), l'[Indonésie](#), l'[Irlande](#), [Israël](#), l'[Italie](#), le [Mexique](#), les [Pays-Bas](#), la [Nouvelle-Zélande](#), la [Norvège](#), le [Pakistan](#), le [Portugal](#), la [Roumanie](#), la [Serbie](#), l'[Afrique du Sud](#), la [Corée du Sud](#), l'[Espagne](#), le [Sri Lanka](#), la [Suisse](#) et les [Philippines](#) sont des exemples de nations qui utilisent efficacement le système plurinominal dans leur démocratie. Dans ces pays, généralement aucun parti unique ne parvient à obtenir seul la majorité parlementaire. Les différents partis politiques doivent former des coalitions pour équilibrer les alliances afin de gouverner. » [TRADUCTION]

Un système plurinominal évite qu'un seul parti politique contrôle l'ensemble de l'Assemblée législative, sans obstacle aucun.

Le SMUT ne favorise pas la prolifération des partis et tend davantage vers un système bipartite dans lequel seulement deux partis ont une chance réelle de faire élire des candidats. Cette tendance a pour nom la Loi de Duverger. La représentation proportionnelle, à l'inverse, permet à plusieurs grands partis d'être en lice. Cela dit, les gouvernements de coalition récemment formés, dont celui qui a été formé au Royaume-Uni, ressemblent davantage à des systèmes bipartites qu'à des systèmes multipartites, quel que soit le nombre de partis au gouvernement.

Un système bipartite exige des électeurs qu'ils s'allient à de grands groupes, parfois si larges que leurs membres ne s'entendent plus sur les principes directeurs. Certaines théories avancent que de tels systèmes aident les partis du centre à prendre le pouvoir. D'un autre côté, les systèmes multipartites ont tendance à motiver les grands partis à collaborer lorsqu'aucun d'eux n'atteint la majorité des voix, ce qui promeut aussi un certain centrisme de

même que des capacités à établir des coalitions, tout en décourageant la polarisation des votes.